

**Administration communale
d'Anderlecht
Service Urbanisme
Place du Conseil 1
B – 1070 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 47828
N/Réf : AVL/KD/AND-2.181/s.530
Annexe : 1 dossier

Madame, Monsieur,

**Objet : ANDERLECHT. Rue Démosthène, 87.
Transformation d'un immeuble de rapport et nouvelle répartition des appartements.
(Dossier traité par M. S. Dielens).**

En réponse à votre lettre du 22 novembre 2012, en référence, reçue le 28 novembre, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 12 décembre 2012.

La demande vise la transformation d'un immeuble de rapport qui se situe en face du parc Forestier, classé comme site.

Les travaux prévoient notamment la transformation des combles (en duplex avec le deuxième étage), la démolition d'une annexe arrière et la construction d'une lucarne en toiture avant et arrière.

A l'examen des plans, il apparaît que les interventions projetées relèvent plutôt d'un enjeu urbanistique que patrimonial.

En l'occurrence, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques complémentaires sur le projet (type de lucarne en façade avant, respect du RRU en ce qui concerne la largeur de la lucarne projetée en façade arrière, etc.).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. : M. Ph. Piéreuse (et par mail Mmes Fr. Cordier, M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger, M. H. Lelièvre)
A.A.T.L. – D.U. : Mme S. Buelinckx.